

Décision n°2025-182 : Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres - Convention entre Grand Lac et la Commune d'Entrelacs

DÉCISION

N° 2020-062
Adoptée le : 24 JAN 2021
Président-Statut le : 24 JAN 2021
Vice le : 24 JAN 2021

ÉNONCÉS

**Mise à disposition d'un logement de suite de la Résidence des personnes membres
Communauté entre Grand Lac et la Communauté d'Ensemble.**

Le Président du Grand Lac,

- Vu la loi relative aux conditions de location des logements (loi n° 1071 du 12 mai 2017)
- Vu la loi relative au SRS du 20 juillet 2019, du 21 mars 2020, du 10 juin 2021, du 21 mars 2023 et du 30 janvier 2024 relative au système de placement pour la location de la mise à disposition de personnes mobilières communales du Grand Lac

Considérant que Grand Lac souhaite d'un projet d'un logement social avec pour principaux objectifs de :

- Répondre aux demandes de résidents des collectivités locales sur leur situation sociale personnelle
- Contribuer à l'intégration et à l'insertion de nos jeunes habitants
- Contribuer à l'unité et à l'harmonie d'un territoire
- Mettre en avant l'impact positif de l'habitat social dans le but d'améliorer l'équité sociale entre les collectivités.

C'est pourquoi Grand Lac propose de définir des modalités de location de logements sociaux afin de les offrir dans le cadre de l'analyse de leur projet social et de faciliter leurs accès au logement.

DÉCIS :

ARTICLE 1 : MISE A DISPOSITION DE LOGEIGES, IMPRIMERIE

La mise à disposition et la location d'un logement de suite de la Société.

ARTICLE 2 : GRATUITÉ

La présente mise à disposition est gratuite à titre gracieux.

ARTICLE 3 : DURÉE

La présente décision est la décision de location d'un logement de suite pour une période d'un an à compter de la date de la présente décision.

ARTICLE 4 : DÉCISION

Donnée en la présente séance publique à :

- Vu le Président de la Société,
- Vu le Président,
- La commission d'Ensemble.

10





GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.